

## **Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 4 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 4 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 26 février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes et à huis clos pour raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE.

### **Etaient présents :**

Mmes : Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Monique PARTHENAY, Nathalie CHANTEREAU, Laurence LANCERON

MM : Patrick LAFARGE, Eric VERGER, Pierre LEVEQUE, Bruno GAUTIER, Jérémy AUMONT, Jean-Maurice SABATER,

Excusés ayant donné procuration : M. Théo MORILLON à M. Patrick LAFARGE

Excusés : Mme Laëtitia FRANCK PRUDENZANO, M Jean-Jacques LOUGEZ

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14

- Présents : 11

### Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- Vote du Compte de Gestion 2020 de la commune,
- Vote du Compte Administratif 2020 de la commune,
- Affectation des résultats de l'exercice 2020 sur 2021 de la commune,
- Révision de l'attribution de compensation suite au transfert de la gestion des eaux pluviales
- Règlement de la salle polyvalente,
- Tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2021,
- Ajustement du coût unitaire horaire des frais de mise à disposition du personnel technique au profit de Grand-Cognac pour l'année 2020,
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 30 à huis clos pour raisons sanitaires.

### **1 – Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité, 12 pour.

## **2 - Nomination d'un secrétaire de séance**

Madame Nathalie CHANTEREAU est nommée secrétaire de séance.

## **3/4 - Vote du compte de gestion et du compte administratif 2020 de la commune**

Monsieur Eric VERGER présente les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement de la commune pour l'année 2020 ainsi que les restes à réaliser et le résultat global.

### **Fonctionnement**

#### **Dépenses :**

Prévues : 907 622,02 €  
Réalisées : 488 258,21 €

Restes à réaliser : 0

#### **Recettes**

Prévues : 693 964,00 €  
Réalisées : 694 692,71 €

Restes à réaliser : 0

### **Investissement**

#### **Dépenses :**

Prévues : 1 355 849,90 €  
Réalisées : 1 116 135,77 €

Restes à réaliser : 105 400,00 €

#### **Recettes :**

Prévues : 1 355 849,90 €  
Réalisées : 981 041,64 €

Restes à réaliser : 193 033,00 €

### **Résultat de clôture de l'exercice :**

Fonctionnement 206 434,50 €  
Investissement -135 094,13 €

Résultat global : 71 340,37 €

Monsieur VERGER précise que le compte de gestion tenu par le Trésorier et le compte administratif sont identiques.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, 12 pour, le compte de gestion 2020 de la commune.

Pour le vote du compte administratif, Monsieur le Maire quitte la séance et Madame PARTHENAY est nommée présidente de séance.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, 10 pour, le compte administratif 2020 de la commune.

Après le vote, Monsieur le Maire réintègre la séance.

## **5 – Affectation des résultats de l'exercice 2020 sur 2021 de la commune**

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats de l'exercice 2020 de la commune sur le budget 2021.

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat reporté de 2019 269 658,02  
Résultat de l'exercice 2020 206 434,50

Résultat de clôture de 2020 476 092,52

Solde d'exécution de la section d'investissement :

|                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| Résultat reporté de 2019    | 397 389,83  |
| Résultat de l'exercice 2020 | -532 483,96 |
| Résultat de clôture 2020    | -135 094,13 |
| Reste à réaliser 2020       | 105 206,67  |
| Besoin de financement       | 240 300,80  |

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de la section fonctionnement de l'exercice 2020 d'un montant de 476 092,52 € comme suit :

|                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| En réserve au compte 1068 :       | 240 300,80 |
| En report à nouveau au compte 002 | 235 791,72 |

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, l'affectation de résultat, 12 pour.

## **6 – Révision de l'attribution de compensation suite au transfert de la gestion des eaux pluviales**

Monsieur le Maire explique au Conseil que l'attribution de compensation doit être révisée suite au transfert de la compétence Gestion des eaux pluviales à hauteur de 4 € par habitant au titre du fonctionnement et 8 € par habitant au titre de l'investissement, soit pour la commune : 4408 € pour le fonctionnement et 8816 € pour l'investissement.  
12 pour.

## **7 – Règlement de la salle polyvalente**

Monsieur Pierre LEVEQUE présente au Conseil le projet de règlement intérieur. La commission propose de louer pour la première année uniquement aux habitants de la commune

Le Conseil approuve le règlement à l'unanimité des présents, 12 pour.

## **8 – Tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2021**

Monsieur Pierre LEVEQUE explique qu'il faut définir les tarifs pour la location de la salle polyvalente pour 2021.

|                 |       |
|-----------------|-------|
| Jour en semaine | 80 €  |
| Week-end        | 160 € |

Les associations communales pourront organisées gratuitement leur réunion  
Caution à 500 € dans tous les cas, caution pour la télécommande de clim 200 €  
Le Conseil approuve à l'unanimité, 12 pour, la proposition.

## **9 – Ajustement du coût unitaire horaire des frais de mise à disposition du personnel technique au profit de Grand-Cognac pour l'année 2020**

Monsieur le Maire propose au conseil d'ajuster le cout horaire des frais de mise à disposition du personnel

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité, 14 pour.

#### **10 - Informations et questions diverses**

- Le logement route de Jarnac est reloué depuis ce jour et pour une durée de 4 mois à une famille dont la maison a brûlé, le temps que les travaux de réhabilitation soient réalisés.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 45.